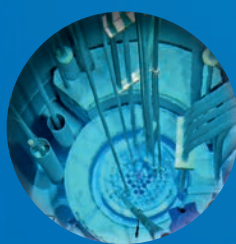


Mise à jour du budget de l'Agence pour 2017



IAEA

60 ans

L'atome pour la paix et le développement

GC(60)/2

La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :

www.iaea.org

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Introduction..... | iii |
| Récapitulation des ressources totales pour 2017..... | v |
| Aperçu général..... | 1 |
| Priorités..... | 1 |
| Changements concernant le programme..... | 1 |
| Gains d'efficience..... | 3 |
| Aperçu financier..... | 5 |
| Ressources totales..... | 7 |
| Ressources du budget ordinaire opérationnel..... | 7 |
| Ressources du budget d'investissement..... | 8 |
| Autres considérations financières..... | 9 |
| Ajustement pour hausse des prix..... | 9 |
| Monnaie du budget et taux de change..... | 9 |
| Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies..... | 9 |
| Besoins financiers par programme sectoriel..... | 11 |
| Tableau 1. Budget ordinaire — Par programme et par programme sectoriel..... | 13 |
| Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes..... | 14 |
| Plan d'investissements majeurs pour 2017-2025 et Fonds pour les investissements majeurs pour 2017..... | 15 |
| Plan d'investissements majeurs..... | 17 |
| Investissements..... | 17 |
| Aperçu par programme sectoriel..... | 18 |
| Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement..... | 18 |
| Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires..... | 19 |
| Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire..... | 19 |
| Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration..... | 20 |
| Projet financé conjointement (programmes sectoriels 2, 4 et 5)..... | 21 |
| Annexe. Projets de résolutions pour 2017..... | 27 |
| A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2017..... | 30 |
| B. Allocation de ressources au fonds de coopération technique pour 2017..... | 34 |
| C. Le fonds de roulement en 2017..... | 34 |

Introduction

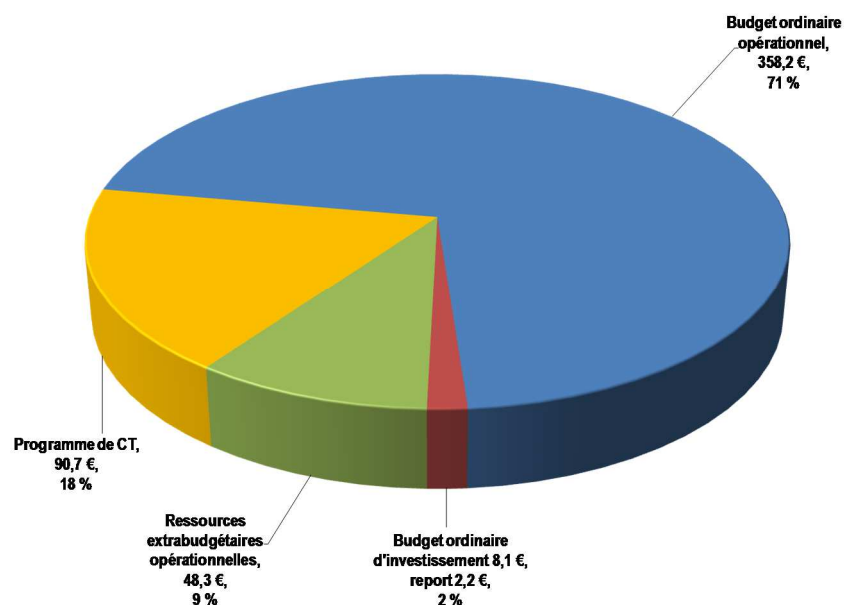
Le programme ordinaire de l'Agence pour l'exercice biennal 2016-2017 adopté par le Conseil des gouverneurs a été présenté à la Conférence générale en septembre 2015 dans le document GC(59)/2, intitulé *Programme et budget de l'Agence 2016-2017*. Si ce projet de budget portait sur les deux années concernées, les estimations pour 2017 n'étaient que des prévisions préliminaires, le Conseil des gouverneurs étant tenu, aux termes du Statut, de soumettre le projet de budget annuel à la Conférence générale pour approbation.

Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (GOV/1999/23), le projet de budget portant sur la deuxième année de l'exercice biennal (2017) doit être présenté dans un document récapitulatif concis, la *Mise à jour du budget de l'Agence*. Le présent document, qui porte sur 2017, met en exergue tous les changements importants qu'il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires préliminaires, introduit l'ajustement pour hausse des prix applicable à la deuxième année du cycle et présente divers projets de résolutions, dont celui qui porte sur l'ouverture de crédits.

Conformément aux dispositions du paragraphe 9 du *Programme et budget de l'Agence 2016-2017* (GC(59)/2), la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2017* tient compte de l'ajustement pour hausse des prix et des changements découlant de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU qui se rapportent aux activités de vérification et de contrôle menées en République islamique d'Iran dans le cadre du programme.

Hormis les changements susmentionnés, ce document maintient les priorités énoncées dans le *Programme et budget de l'Agence 2016-2017*, à savoir la coopération technique, dont le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire, la Renovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) de Seibersdorf et l'énergie nucléaire.

Récapitulation des ressources totales pour 2017 (en millions d'euros aux prix de 2017¹)



366,3 millions d'euros

1,9 % { 0,7 %
-
1,2 %

budget ordinaire [opérationnel (358,2 millions d'euros) et d'investissement (8,1 millions d'euros)] pour 2017

croissance réelle du budget ordinaire opérationnel en 2016

pas de croissance du budget ordinaire d'investissement en 2016

ajustement global moyen pour hausse des prix pour 2017

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

- *Montant initial de 2,6 millions d'euros inscrit au budget ordinaire pour 2017, ainsi que 0,4 million d'euros supplémentaires provenant des activités de redéfinition des priorités dans le cadre du programme sectoriel 4, soit une croissance réelle de 0,7 %*
- *Inscription ultérieure d'un montant de 2,2 millions d'euros au budget ordinaire pour atteindre un montant total de 5,2 millions d'euros*
- *Autres dépenses à inscrire au budget ordinaire au titre des activités non financées*

¹ Sauf indication contraire, les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros, aux prix de 2017.

Mise à jour du budget de l'Agence pour 2017

Aperçu général

1. Depuis quelques années, le budget ordinaire de l'Agence connaît une croissance limitée. Compte tenu de la situation économique générale, qui restreint les moyens dont disposent les États Membres pour financer les activités de l'Agence, le projet de budget pour la deuxième année du cycle ne prévoit aucune augmentation, à l'exception de l'ajustement pour hausse des prix des deux derniers exercices biennaux. Dans le même temps, la demande de services de l'Agence continue de croître car le nombre des États Membres augmente, ils souhaitent tirer davantage parti des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et les activités de vérification obligatoires se multiplient.

2. Pour 2017, le budget ordinaire total s'élève à 366,3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation globale de 7,0 millions d'euros, soit 1,9 %, compte tenu d'un ajustement pour hausse des prix de 1,2 %.

3. Le budget ordinaire opérationnel proposé s'élève à 358,2 millions d'euros (soit une hausse de 6,9 millions d'euros) et le budget ordinaire d'investissement à 8,1 millions d'euros (soit une hausse de 0,1 million d'euros), et prennent tous deux en compte l'ajustement pour hausse des prix.

4. Le budget ordinaire opérationnel proposé au titre du programme sectoriel 4 s'élève à 139,3 millions d'euros, soit une croissance réelle de 1,9 %.

Priorités

5. La mise à jour du budget pour 2017 maintient les priorités retenues par le Directeur général pour l'exercice biennal 2016-2017, à savoir :

- la coopération technique, y compris le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) : 24,9 millions d'euros dans le budget ordinaire ;
- la sûreté et la sécurité nucléaires : 35,2 millions d'euros dans le budget ordinaire ;
- la rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) à Seibersdorf : 2,5 millions d'euros dans le budget ordinaire d'investissement ;
- l'énergie nucléaire : 39,4 millions d'euros dans le budget ordinaire ; et
- la vérification et le contrôle à mener en République islamique d'Iran, à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU : 3,0 millions d'euros dans le budget ordinaire.

Changements concernant le programme

6. Le 14 juillet 2015, l'E3/UE+3 (Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni, ainsi que la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité) et l'Iran sont convenus d'un Plan d'action global commun (PAGC).

7. Le 20 juillet 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2231 (2015), dans laquelle il a approuvé le PAGC.

8. Le 25 août 2015, le Conseil des gouverneurs a autorisé le Directeur général à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la vérification et le contrôle du respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire énoncés dans le PAGC, et à faire rapport dans ce sens, pendant toute la durée de ces engagements et à la lumière de la

résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, sous réserve que des ressources soient disponibles et conformément aux pratiques établies de l'Agence en matière de garanties².

9. À la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, le Directeur général a proposé des modifications au programme sectoriel 4 du *Programme et budget de l'Agence 2016-2017* (GC(59)/2), le coût des activités de vérification et de contrôle demandées à l'Agence devant dépasser le montant des crédits prévus dans son budget ordinaire.

10. Compte tenu de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, le montant additionnel nécessaire pour permettre à l'Agence de mener ses activités de vérification et de contrôle en Iran est estimé à 9,2 millions d'euros par an. Il comprend notamment le coût de l'application provisoire du Protocole additionnel de l'Iran (3,0 millions d'euros par an) et celui des inspecteurs chargés de vérifier et contrôler le respect par l'Iran des engagements en matière nucléaire pris au titre du PAGC (2,2 millions d'euros par an), soit un total de 5,2 millions d'euros par an.

11. Le Conseil des gouverneurs a approuvé la modification du *Programme et budget de l'Agence 2016-2017* ayant trait au programme sectoriel 4 proposée dans le document GOV/2015/54, et a inscrit au titre des activités non financées du budget ordinaire de 2016 le montant additionnel annuel de 9,2 millions d'euros requis pour financer les activités à mener en Iran à compter de la « Date d'application » du PAGC.

12. Le document intitulé Mise à jour du projet de budget de l'Agence pour 2017 (document GOV/2016/1) a été publié par le Secrétariat le 27 janvier 2016 et présenté à une réunion du Comité informel du programme et du budget tenue le 4 février 2016.

13. La mise à jour du budget proposée pour 2017 tenait compte des discussions tenues par les États Membres lors des réunions du Comité informel du programme et du budget de fin 2015, et proposait d'inscrire un montant de 2,6 millions d'euros au budget ordinaire pour 2017, ce qui laissait un montant de 6,6 millions d'euros non financé dans le budget ordinaire pour 2017. Elle soulignait aussi qu'il importait de trouver au plus tôt le moyen d'inscrire la totalité du montant de 5,2 millions d'euros au budget ordinaire.

14. Reconnaissant que l'application des garanties est une des fonctions statutaires de l'Agence ; appuyant l'inscription d'un montant de 5,2 millions d'euros dans le budget ordinaire en vue du financement de la vérification et du contrôle par l'Agence du respect des engagements pris par l'Iran en matière nucléaire au titre du PAGC, dès que possible et suivant un calendrier permettant la prévisibilité et la durabilité ; reconnaissant également la nécessité d'une approche progressive, les États Membres ont convenu d'inscrire le montant de 5,2 millions d'euros au budget ordinaire comme suit :

- 2,6 millions d'euros seront inscrits au budget ordinaire pour 2017 au titre du programme 4.1 du programme sectoriel 4. Ce montant ainsi que 0,4 million d'euros supplémentaires provenant des activités de redéfinition des priorités dans le cadre du programme sectoriel 4 financeront entièrement, dans le cadre du budget ordinaire à compter de 2017, le coût de l'application provisoire du protocole additionnel de l'Iran ;

- les 2,2 millions d'euros restants sur les 5,2 millions d'euros, correspondant aux coûts des inspecteurs chargés de vérifier et de contrôler le respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire pris au titre du PAGC, seront inscrits au budget ordinaire de manière linéaire (1,1 million d'euros chaque année) sur les deux années de la période biennale 2018–2019, au titre du programme 4.2 du programme sectoriel 4.

15. Si, sur ces 5,2 millions d'euros, 3,0 millions sont inscrits au budget ordinaire pour

² Voir GOV/2015/53.

2017, il restera 6,2 millions d'euros sur les 9,2 millions non financés dans le budget ordinaire pour 2017.

16. Ces activités, et le montant estimatif des ressources nécessaires pour les financer, seront gérées et comptabilisées dans le cadre de deux nouveaux projets ; « 4.1.3.005 Vérification en Iran [AGG et PA (appliqué à titre provisoire)] » et « 4.2.1.003 Vérification et contrôle du respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire au titre du PAGC » à compter de 2017. Dans les limites des ressources disponibles pour ce projet, un nouveau bureau a été créé au sein du Département des garanties pour s'occuper de la mise en œuvre de ces activités.

Gains d'efficience

17. En 2017, conformément aux dispositions du *Programme et budget de l'Agence 2016-2017*, le Secrétariat continuera de prendre des initiatives visant à améliorer l'efficience et des mesures d'austérité, dans les domaines suivants :

- fixation plus stricte des priorités concernant les voyages, y compris ceux des cadres supérieurs ;
- recours accru à du matériel standard dans tous les domaines, le but étant de faire des économies d'échelle et d'abaisser les coûts de maintenance ;
- recours à des outils innovants, comme la présélection par vidéo pour le recrutement de personnel hautement qualifié ;

- poursuite de l'optimisation de l'utilisation de la technologie de l'information (TI) ; et
- poursuite de la rationalisation de la charge de travail, au moyen du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS).

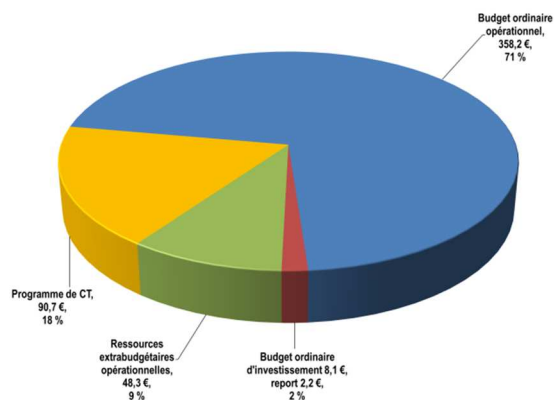
18. Toutes les phases du système AIPS devraient être achevées début 2017. Afin de limiter les risques et par souci d'harmonisation avec les cycles d'exécution des activités, la dernière phase de l'AIPS sera mise en œuvre progressivement tout au long de l'année 2016. Son dernier volet, qui comprend le lancement d'un portail externe, devrait être mis en œuvre début 2017. Dans un rapport qu'il établira en 2017, le Secrétariat décrira en détail les avantages obtenus grâce au projet AIPS.

Aperçu financier

Ressources totales

19. Les ressources totales de l'Agence comprennent le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et les ressources destinées au programme de coopération technique. Pour 2017, elles s'élèvent à 507,5 millions d'euros aux prix de 2017.

Récapitulation des ressources totales pour 2017



Récapitulation des ressources totales pour 2017
(en millions d'euros)

| Source de financement | 2017 |
|---|--------------|
| Budget ordinaire opérationnel | 358,2 |
| Budget ordinaire d'investissement, report compris | 10,3 |
| Ressources extrabudgétaires opérationnelles | 48,3 |
| Programme de CT | 90,7 |
| Total | 507,5 |

20. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs consacrés aux infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels.

21. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires, qui proviennent essentiellement des États Membres, pour exécuter certaines de ses activités. Comme indiqué dans le *Programme et budget de*

l'Agence 2016-2017, les prévisions concernant les ressources extrabudgétaires pour 2017 sont établies sur la base de la capacité d'exécution des activités prévues et de la probabilité de réception des fonds, alors que les années précédentes, elles étaient entièrement axées sur les recettes. Pour 2017, les activités exécutées devraient représenter un montant de 48,3 millions d'euros.

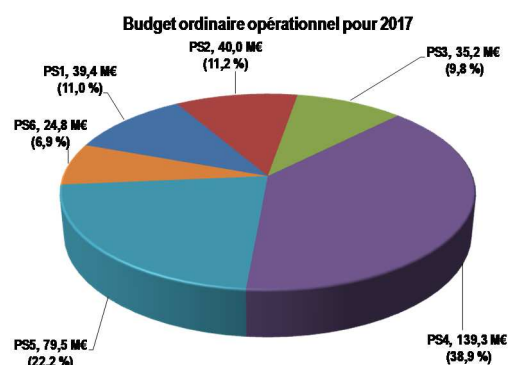
22. Comme indiqué dans le *Programme et budget de l'Agence 2016-2017*, un montant de 4,0 millions d'euros est prévu dans les ressources extrabudgétaires au titre des dépenses d'appui au programme pour 2017.

23. En application de la recommandation figurant dans le rapport du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence (GOV/2014/49), le Conseil des gouverneurs a accepté, en juin 2015, que les cibles et les chiffres indicatifs de planification du Fonds de coopération technique (FCT) soient désormais exprimés en euros (voir GOV/2015/37). En conséquence, la cible du FCT a été fixée à 84,9 millions d'euros pour 2017.

24. Pour 2017, le programme de CT devrait être doté de 90,7 millions d'euros, répartis comme suit : 74,7 millions d'euros destinés au financement des projets de base, complétés par 1,0 million d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 15,0 millions d'euros de ressources extrabudgétaires destinées au programme proprement dit.

Ressources du budget ordinaire opérationnel

25. Le graphique et le tableau ci-après présentent le budget ordinaire opérationnel aux prix de 2017.



Budget ordinaire opérationnel pour 2017
(en millions d'euros)

| Programme sectoriel | 2017 |
|---|--------------|
| 1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires | 39,4 |
| 2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 40,0 |
| 3 Sécurité et sécurité nucléaires | 35,2 |
| 4 Vérification nucléaire | 139,3 |
| 5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | 79,5 |
| 6 Gestion de la coopération technique pour le développement | 24,8 |
| Total | 358,2 |

Ressources du budget d'investissement

26. Les ressources du budget d'investissement pour 2017 ont été allouées en fonction des priorités d'investissement maintenues par l'Agence. Outre le montant plafond de 8,0 millions d'euros (8,1 millions d'euros aux prix de 2017) prélevé sur le budget ordinaire, il est proposé d'utiliser un report de 2,2 millions d'euros provenant des soldes inutilisés du budget ordinaire d'exercices antérieurs et auparavant transféré au Fonds pour les investissements majeurs (FIM), pour financer les besoins des services informatiques et de Seibersdorf en matière d'infrastructure.

27. Le tableau suivant décrit les dépenses d'investissement prévues pour 2017.

Dépenses d'investissement pour 2017
(en millions d'euros)

| Projets d'investissement | 2017 |
|--|-------------|
| Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) | 2,5 |
| Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED) | 0,3 |
| MOSAIC | 1,2 |
| Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX | 1,0 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf | 1,8 |
| Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information | 3,5 |
| Total | 10,3 |
| Financement : | |
| Par les contributions des États Membres | 8,1 |
| Par le report d'investissements | 2,2 |
| Total | 10,3 |

Autres considérations financières

Ajustement pour hausse des prix

28. Pour 2017, l'ajustement global moyen pour hausse des prix est de 1,2 %. Cette valeur prend en compte un certain nombre de facteurs, dont :

- une augmentation de 1,3 % des dépenses de personnel pour les administrateurs et des dépenses afférentes aux consultants ;
- une augmentation de 1,7 % des dépenses de personnel pour les agents des services généraux ; et
- une augmentation de 0,9 % pour tous les autres postes de dépense.

29. L'ajustement pour hausse des prix a été calculé suivant la méthode standard de la moyenne triennale glissante en vigueur à l'Agence, fondée sur le concept de la budgétisation semi-intégrale. Selon cette méthode, contrairement à celle de la budgétisation intégrale dans laquelle les facteurs d'ajustement reposent entièrement sur les prévisions, il est tenu compte de l'évolution la plus récente et toute surestimation ou sous-estimation des prévisions antérieures est corrigée. Compte tenu de la révision en cours de l'ensemble des prestations dont bénéficie le personnel de la catégorie des administrateurs³, l'examen des coûts liés aux fonctionnaires de la catégorie P en 2017 sur lesquels cette révision pourrait avoir une incidence sera différé et inclus dans le Programme et budget de l'Agence 2018-2019, à titre de mesure exceptionnelle applicable uniquement dans le cadre de la Mise à jour du budget de l'Agence pour 2017, sans que la méthode d'ajustement pour hausse des prix soit modifiée.

30. L'ajustement pour hausse des prix prévu pour 2017 résulte essentiellement de l'augmentation réelle des traitements des administrateurs qui a eu lieu en 2015, laquelle

a découlé du renchérissement du dollar par rapport à l'euro et de l'inflation.

31. Pour les dépenses de personnel, les tendances et les perspectives sont fondées sur les prévisions de la Commission de la fonction publique internationale et l'indice autrichien (le « Tariflohn »), alors que pour tous les autres postes de dépense, l'Agence utilise les données statistiques les plus récentes relatives à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de l'Union européenne.

32. Des facteurs différents étant appliqués aux trois groupes de dépenses, comme indiqué plus haut, l'ajustement pour hausse des prix varie d'un programme sectoriel à l'autre et au sein de ces programmes en fonction des catégories de dépenses prévues.

Monnaie du budget et taux de change

33. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 euro pour 1 dollar. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change.

34. L'Agence détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis, conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. Environ 88 % des dépenses de l'Agence sont en euros. Ce système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar des États-Unis.

Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

35. Conformément à l'article XVI de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires peut être amené à examiner le budget de l'Agence, auquel cas il ferait rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

³ Voir la résolution A/RES/70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies et le document GOV/2016/7.

Besoins financiers par programme sectoriel

Tableau 1. Budget ordinaire — Par programme et par programme sectoriel

| Programme / Programme sectoriel | Budget 2016 | Prévisions pour 2017 aux prix de 2016 | Variation par rapport à 2016 | | Ajustements pour hausse des prix | Prévisions pour 2017 aux prix de 2017 |
|---|--------------------|---------------------------------------|------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| | | | EUR | % | | |
| 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire | | | | | | |
| Gestion et coordination globales et activités communes | 3 202 953 | 3 258 481 | 55 528 | 1,7% | 1,3% | 3 300 581 |
| Énergie d'origine nucléaire | 8 537 033 | 8 486 341 | (50 692) | (0,6%) | 1,2% | 8 591 037 |
| Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires | 6 815 074 | 6 815 241 | 167 | 0,0% | 1,2% | 6 896 576 |
| Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable | 10 233 234 | 10 173 135 | (60 099) | (0,6%) | 1,3% | 10 300 660 |
| Sciences nucléaires | 10 121 270 | 10 176 545 | 55 275 | 0,5% | 1,1% | 10 289 512 |
| Programme sectoriel 1 | 38 909 564 | 38 909 743 | 179 | 0,0% | 1,2% | 39 378 365 |
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | | | | | | |
| Gestion et coordination globales et activités communes | 7 785 318 | 7 761 726 | (23 592) | (0,3%) | 1,2% | 7 853 122 |
| Alimentation et agriculture | 11 433 333 | 11 438 816 | 5 483 | 0,0% | 1,2% | 11 572 565 |
| Santé humaine | 8 276 608 | 8 275 674 | (934) | (0,0%) | 1,2% | 8 371 785 |
| Ressources en eau | 3 466 371 | 3 466 387 | 16 | 0,0% | 1,3% | 3 510 039 |
| Environnement | 6 275 597 | 6 275 597 | - | - | 1,3% | 6 357 212 |
| Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements | 2 250 108 | 2 267 562 | 17 454 | 0,8% | 1,1% | 2 293 535 |
| Programme sectoriel 2 | 39 487 335 | 39 485 762 | (1 573) | (0,0%) | 1,2% | 39 958 259 |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | | | | | | |
| Gestion et coordination globales et activités communes | 3 988 447 | 3 930 426 | (58 021) | (1,5%) | 1,3% | 3 981 785 |
| Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence | 4 250 797 | 4 248 315 | (2 482) | (0,1%) | 1,2% | 4 298 741 |
| Sûreté des installations nucléaires | 10 261 763 | 10 261 971 | 208 | 0,0% | 1,3% | 10 391 723 |
| Sûreté radiologique et sûreté du transport | 7 168 211 | 7 168 211 | - | - | 1,3% | 7 261 282 |
| Gestion des déchets radioactifs | 3 668 294 | 3 668 294 | - | - | 1,3% | 3 715 383 |
| Sécurité nucléaire | 5 384 356 | 5 443 772 | 59 416 | 1,1% | 1,3% | 5 513 932 |
| Programme sectoriel 3 | 34 721 869 | 34 720 989 | (879) | (0,0%) | 1,3% | 35 162 847 |
| 4. Vérification nucléaire | | | | | | |
| Gestion et coordination globales et activités communes | 13 919 282 | 14 324 926 | 405 644 | 2,9% | 1,2% | 14 492 940 |
| Application des garanties | 113 183 014 | 115 369 542 | 2 186 528 | 1,9% | 1,2% | 116 775 755 |
| Autres activités de vérification | 451 642 | 451 642 | - | - | 1,3% | 457 377 |
| Développement | 7 473 122 | 7 473 122 | - | - | 1,2% | 7 566 179 |
| Programme sectoriel 4 | 135 027 060 | 137 619 232 | 2 592 172 | 1,9% | 1,2% | 139 292 251 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | | | | | | |
| Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | 78 611 528 | 78 612 900 | 1 372 | 0,0% | 1,2% | 79 557 324 |
| Programme sectoriel 5 | 78 611 528 | 78 612 900 | 1 372 | 0,0% | 1,2% | 79 557 324 |
| 6. Gestion de la coopération technique pour le développement | | | | | | |
| Gestion de la coopération technique pour le développement | 24 536 684 | 24 536 669 | (15) | (0,0%) | 1,4% | 24 873 650 |
| Programme sectoriel 6 | 24 536 684 | 24 536 669 | (15) | (0,0%) | 1,4% | 24 873 650 |
| Budget ordinaire opérationnel | 351 294 039 | 353 885 295 | 2 591 256 | 0,7% | 1,2% | 358 222 694 |
| Besoins de financement pour les investissements majeurs | | | | | | |
| Budget ordinaire d'investissement | 8 032 000 | 8 032 000 | - | - | 0,9% | 8 100 584 |
| Total - Programmes de l'Agence | 359 326 039 | 361 917 295 | 2 591 256 | 0,7% | 1,2% | 366 323 278 |
| Travaux remboursables pour d'autres organismes | 2 673 748 | 2 673 748 | - | - | 0,9% | 2 697 812 |
| Total - Budget ordinaire | 361 999 787 | 364 591 043 | 2 591 256 | 0,7% | 1,2% | 369 021 090 |
| Moins Recettes diverses | 3 223 748 | 3 223 748 | - | - | 0,9% | 3 247 812 |
| Contributions des États Membres | 358 776 039 | 361 367 295 | 2 591 256 | 0,7% | 1,2% | 365 773 278 |

Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes

| | Budget 2016 aux prix de 2016 | Prévisions pour 2017 aux prix de 2016 | Variation 2017 par rapport à 2016 | Prévisions pour 2017 aux prix de 2017 |
|---|------------------------------------|---|--|---|
| Budget ordinaire opérationnel | 350 744 039 | 353 335 295 | 2 591 256 | 357 672 694 |
| Budget ordinaire d'investissement | 8 032 000 | 8 032 000 | - | 8 100 584 |
| Contributions régulières des États Membres¹ | 358 776 039 | 361 367 295 | 2 591 256 | 365 773 278 |
| Recettes diverses | | | | |
| Travaux remboursables pour d'autres organismes | | | | |
| Services d'impression | 416 972 | 416 972 | - | 420 725 |
| Services médicaux | 860 910 | 860 910 | - | 868 658 |
| Revue « Fusion nucléaire » | 190 813 | 190 813 | - | 192 531 |
| Autres services financiers | - | - | - | - |
| Services généraux | - | - | - | - |
| Services de laboratoire | 210 840 | 210 840 | - | 212 737 |
| Montants remboursables en vertu d'accords de garanties | 994 213 | 994 213 | - | 1 003 161 |
| Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes | 2 673 748 | 2 673 748 | - | 2 697 812 |
| Autres | | | | |
| Produits INIS | - | - | - | - |
| Publications de l'Agence - Autres | 150 000 | 150 000 | - | 150 000 |
| Recettes des Laboratoires | 300 000 | 300 000 | - | 300 000 |
| Revenus de placements et intérêts | 100 000 | 100 000 | - | 100 000 |
| Total partiel - Autres | 550 000 | 550 000 | - | 550 000 |
| Total - recettes diverses | 3 223 748 | 3 223 748 | - | 3 247 812 |
| Total - recettes du budget ordinaire | 361 999 787 | 364 591 043 | 2 591 256 | 369 021 090 |

¹ N'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.

Plan d'investissements majeurs pour 2017-2025
et
Fonds pour les investissements majeurs pour 2017

Plan d'investissements majeurs

36. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) présente les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour le cycle biennal, ainsi que pour les cycles futurs (jusqu'à huit années supplémentaires). Il est mis à jour chaque année et résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure adéquate, fonctionnant bien et à jour. Un aperçu du plan est donné dans le tableau 10.

37. En 2017, le total des besoins en investissements majeurs s'élève à 41,4 millions d'euros. La ventilation des investissements est présentée dans le tableau ci-dessous.

| Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur (en millions d'euros) | Total 2017 |
|---|-------------|
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | |
| Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) | 8,2 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 1,3 |
| Programme sectoriel 2 | 9,5 |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | |
| Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED) | 0,9 |
| Programme sectoriel 3 | 0,9 |
| 4. Vérification nucléaire | |
| Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération | 3,5 |
| MOSAIC | 9,2 |
| Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX | 5,8 |
| Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl | 0,5 |
| Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède | 0,0 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 1,3 |
| Programme sectoriel 4 | 20,2 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | |
| Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information | 10,5 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 0,2 |
| Programme sectoriel 5 | 10,7 |
| Plan d'investissements majeurs - total pour 2017 | 41,4 |

* Cofinancée par les programmes sectoriels 2, 4 et 5.

38. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier pour soutenir les investissements majeurs de l'Agence dans les infrastructures inclus dans le

PIM. Il permet de répondre à des besoins dont le financement serait autrement continuellement reporté ou nécessiterait des augmentations importantes des contributions annuelles. Il est revu par le Conseil des gouverneurs dans le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget.

39. Conformément au document GC(53)/5, le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

40. Depuis la création du FIM en 2009⁴, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes (jusqu'en 2013) ont été transférés au FIM et consignés dans les états financiers respectifs conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier. De même, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2014-2015 seront également transférés au FIM.

Investissements

41. Le Directeur général a plafonné les fonds du budget ordinaire d'investissement à 8,0 millions d'euros en 2017 (8,1 millions d'euros après ajustement pour hausse des prix). Outre ce montant, 2,2 millions d'euros aux prix de 2017 sont disponibles pour distribution dans la réserve du FIM en raison du transfert indiqué ci-dessus. Un montant total de 10,3 millions d'euros est donc distribué.

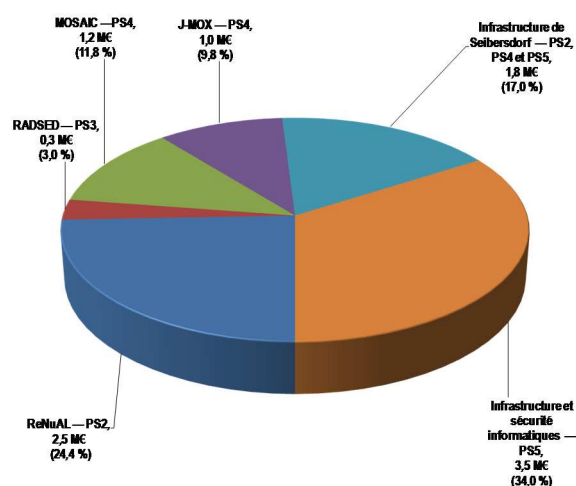
42. Les fonds du FIM seront répartis entre les projets suivants :

- Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) à Seibersdorf — programme sectoriel 2 — 2,5 millions d'euros.
- Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et

⁴ Documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.

moderne (RADSED) — programme sectoriel 3 — 300 000 euros.

- MOSAIC — programme sectoriel 4 — 1,2 million d'euros.
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX — programme sectoriel 4 — 1,0 million d'euros.
- Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf, projet géré conjointement (programmes sectoriels 2, 4 et 5) — 1,8 million d'euros.
- Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information — programme sectoriel 5 — 3,5 millions d'euros.



43. Bien que le présent document concerne le PIM pour la période 2017-2025, un nombre important d'investissements proposés en 2016 ne sont toujours pas financés à ce jour. Actuellement, des besoins d'investissement d'un montant total de 9,4 millions d'euros ne sont toujours pas financés pour 2016 et les investissements non financés pour 2017 s'élèvent à 31,0 millions d'euros. Il faut espérer que les États Membres promettent des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins, qui sont présentés de manière détaillée pour 2016 et 2017 dans le tableau 12.

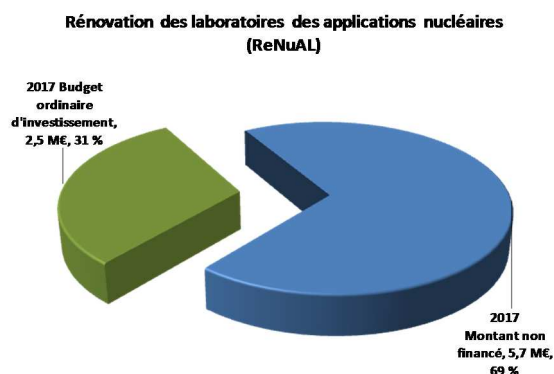
Aperçu par programme sectoriel

44. Un aperçu par programme des investissements majeurs inclus dans le PIM pour 2017-2025 figure dans le document GC(59)/2 intitulé *Programme et budget de l'Agence 2016-2017*. Les paragraphes ci-après présentent de manière synthétique les besoins de financement pour 2017 aux prix de 2017 ainsi que des informations actualisées sur les projets, le cas échéant.

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf (ReNuAL)

45. Le projet ReNuAL reste une priorité de l'Agence pour 2017. Il est prévu d'achever ce projet, avec un budget de 31 millions d'euros, en 2017. Pour le cycle biennal 2016-2017, des besoins de 16,3 millions d'euros ont été présentés : ils sont compensés par 2,5 millions d'euros au titre du budget ordinaire d'investissement pour chaque année du cycle. Il n'est pas proposé de modifier le financement par rapport au *Programme et budget de l'Agence 2016-2017*.



Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)

46. Ce projet vise, sur une période de dix ans, à mettre en œuvre les meilleures technologies d'évaluation de la dose de façon à pouvoir comparer les gains d'efficience au stade final de la dosimétrie biologique. Les besoins de financement du projet en 2016 se montaient à 0,6 million d'euros, dont la moitié a été financée par le budget ordinaire d'investissement. Pour 2017, ces besoins (900 000 euros) sont compensés par 300 000 euros provenant du budget ordinaire d'investissement.

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Remplacement de l'infrastructure actuelle par un système de surveillance de la prochaine génération (NGSS)

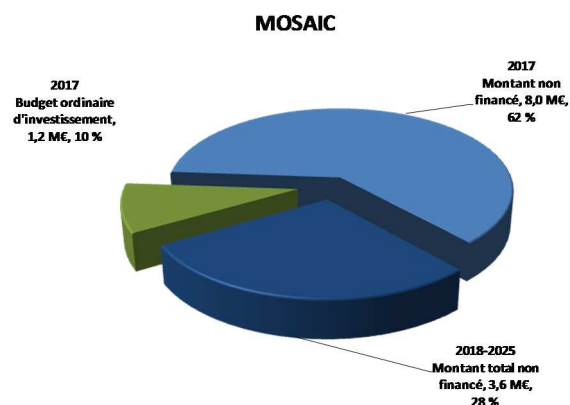
47. Les systèmes de vidéosurveillance à distance sont des composants techniques essentiels pour l'application efficace et efficiente des garanties. Ils servent à maintenir la continuité des connaissances sur les stocks de matières nucléaires et à appuyer les activités de vérification. Les années précédentes, l'Agence a reçu des fonds importants sous forme de contributions extrabudgétaires d'environ 4,0 millions d'euros par an. Les besoins pour 2017, d'un montant total de 3,5 millions d'euros, restent entièrement non financés.

MOSAIC

48. Comme il est indiqué dans le document GOV/INF/2014/24, il s'agit d'un projet comportant plusieurs phases. La première phase, qui consiste à transférer les applications et les données exploitées sur ordinateur central, a été mise en œuvre dans le cadre du projet de système d'information relatif aux garanties avec les budgets du cycle biennal 2014-2015. La phase suivante prévoit la modernisation des autres technologies de l'information relatives aux activités de vérification pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la sécurité des

informations, ce qui est indispensable pour l'application des garanties.

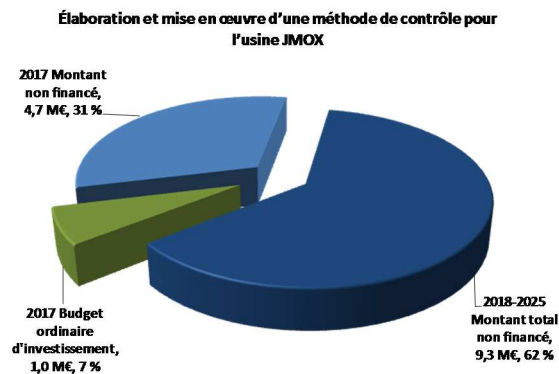
49. Pour 2016-2017, il a été proposé d'allouer pour chaque année un montant de 1,2 million d'euros au titre du budget ordinaire d'investissement, ce qui laisse un montant non financé de 8,0 millions d'euros pour 2017.



Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

50. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium (MOX) destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura. La construction, qui avait démarré le 28 octobre 2010, a été suspendue en 2011. Les activités entreprises au titre du projet ont été sensiblement réduites pour le cycle du programme et budget 2014-2015. À noter que le versement des fonds alloués par le FIM pour la mise au point du matériel et du logiciel des garanties pour l'usine J-MOX a été reporté. Les travaux de construction ont repris en 2014 et se sont poursuivis jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau interrompus en juillet 2015. Le Japon a informé l'Agence en novembre 2015 que la construction et la mise en service de l'installation seraient achevées pendant le premier semestre de l'exercice fiscal 2019 au Japon. Les besoins de financement ci-après tiennent compte du nouvel échéancier.

51. Les besoins d'investissement en 2017 (5,8 millions d'euros) sont compensés par le budget ordinaire d'investissement (1,0 million d'euros). Un montant de 9,3 millions d'euros reste non financé en 2018 et au-delà.



Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl

52. L'Agence doit élaborer et mettre en œuvre une méthode efficace et efficiente de contrôle des matières nucléaires qui se trouveront dans la nouvelle enceinte de confinement sûr de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui devrait être mise en place en 2017 au-dessus de la tranche 4 endommagée. Elle doit aussi élaborer et appliquer une méthode efficace et efficiente du contrôle du combustible irradié pour son transfert de l'entreposage en piscine vers l'entreposage à sec provisoire. Le conditionnement et le transfert du combustible devraient commencer en 2017 et durer au moins dix ans. La méthode de contrôle est mise à jour en fonction des renseignements descriptifs révisés. Les besoins de financement du projet en 2017 sont de 500 000 euros, ce montant étant entièrement non financé.

Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède

53. La Finlande et la Suède envisagent toutes deux de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour stocker de façon permanente leur combustible usé respectif. En Finlande, le permis de construire a été délivré en novembre 2015 et l'exploitation devrait

commencer en 2023. La Suède prévoit de commencer l'exploitation de ses installations en 2027. Comme les méthodes de contrôle pour des installations de ce type sont encore en cours d'élaboration, les spécifications exactes des équipements et les quantités requises ne sont pas encore connues.

54. Bien qu'à ce stade l'ensemble du projet ne soit pas financé, on suppose que tous les coûts de mise au point de la technologie seront pris en charge par les programmes d'appui des États Membres. On suppose aussi que la Finlande et la Suède prendront en charge les dépenses d'infrastructure (p. ex. câblage, gainage, alimentation électrique). Seuls les coûts de l'achat et de l'installation des nouveaux équipements sont inclus dans les estimations présentées dans le présent document. Outre le montant total de 6,7 millions d'euros proposé pour la période 2017-2025, on estime que des fonds seront aussi nécessaires en 2026.

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information

55. Ce projet crucial vise à couvrir les coûts liés à la mise à jour de l'infrastructure et des services des technologies de l'information et de la communication (TIC).

56. Le premier volet de ce projet porte sur le remplacement de matériel dans les domaines du traitement des données, du stockage et de l'exploitation de réseaux, ainsi que de l'infrastructure de reprise après sinistre.

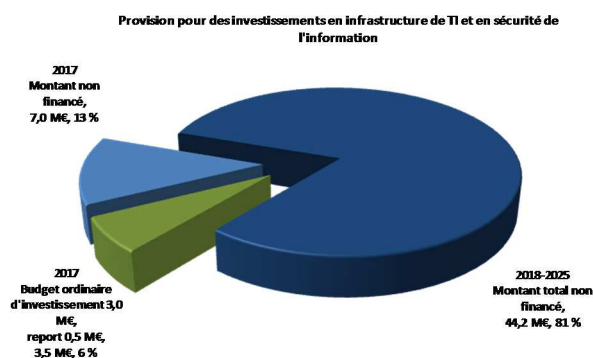
57. Le deuxième volet prévoit notamment une provision pour la sécurité des TIC. Les menaces graves et croissantes qui pèsent en permanence sur l'infrastructure des TIC exigent un niveau élevé d'investissement pour protéger la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des informations de l'Agence. Une initiative a été menée en 2015 pour évaluer le dispositif de sécurité de l'information de l'Agence par rapport à des données de référence et aux

meilleures pratiques, et définir une feuille de route quinquennale à l'échelle de l'Agence. Les besoins de financement sont considérables, et des ressources extrabudgétaires seront indispensables au cours d'une longue période car les menaces continueront de s'intensifier.

58. Le troisième volet du projet porte sur la nécessité de mettre à niveau les systèmes d'appui communs dans le futur. Il sera nécessaire à l'avenir d'effectuer des mises à jour de la suite Oracle eBusiness (la plateforme d'AIPS) car l'appui étendu apporté à l'Agence pour la version actuelle de la suite eBusiness d'Oracle prendra fin en 2019. Le plan décennal prévoit une mise à jour tous les cinq ans à partir de 2018.

59. Le quatrième volet porte sur la restructuration du système d'appui commun de l'Agence pour la communication interne – le Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (OASIS). L'objectif général est de repositionner OASIS et d'en faire un support pour les communications internes, de faciliter la communication et la coordination entre les divers programmes et départements et d'encourager les échanges et le travail en réseau entre les fonctionnaires.

60. Les besoins, d'un montant de 3,5 millions d'euros en 2017, seront financés par le budget ordinaire d'investissement (3,0 millions d'euros) et le report d'investissements (500 000 euros), un montant de 7,0 millions restant non financé en 2017. Les besoins de financement du projet sont indiqués dans le graphique ci-après.



Projet financé conjointement (programmes sectoriels 2, 4 et 5)

Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf

61. Conformément au document GOV/INF/2014/11, les installations nécessaires à des fins d'utilisation commune du site de Seibersdorf seront prises en charge en dehors du projet ReNuAL, dans le cadre d'un plan de gestion ordinaire du site cofinancé par les programmes sectoriels 2, 4 et 5.

62. Des améliorations doivent être apportées à l'infrastructure et aux installations communes du site de Seibersdorf afin de moderniser les services existants dont la fonctionnalité est obsolète et les capacités insuffisantes. Pour ce faire, la mise en place de nouvelles installations modernes, dotées de capacités additionnelles et d'une fonctionnalité améliorée, est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des laboratoires de l'Agence.

63. Parmi ces améliorations, on prévoit notamment une nouvelle connexion au réseau principal de gaz naturel et une nouvelle installation de chauffage au gaz, propres à l'Agence. Actuellement, les laboratoires de Seibersdorf utilisent l'installation de chauffage de l'Institut autrichien de technologie (AIT) pour répondre à leurs besoins en eau de chauffage. Cette installation ne dispose pas de capacités suffisantes pour couvrir les besoins accrus en chauffage qui résultent des nouveaux bâtiments prévus dans le cadre du projet ReNuAL. La nouvelle installation de chauffage de l'Agence devrait être en mesure de répondre aux besoins actuels du site, de faire face à l'agrandissement prévu au titre du projet ReNuAL et de supporter un éventuel développement futur du site. Le projet contribuera également à accroître l'indépendance de l'Agence à l'égard de fournisseurs externes.

64. En outre, de nouveaux espaces communs dédiés seront construits, notamment une cafétéria, des salles de formation et des installations communes. La cafétéria actuelle est inadéquate, en ce qui concerne tant sa fonctionnalité que sa capacité, et est située à

l'intérieur du laboratoire, ce qui est contraire aux meilleures pratiques en matière de services de laboratoire et de restauration. Les nouvelles installations communes disposeront des fonctionnalités voulues et de capacités suffisantes pour accueillir les fonctionnaires et les visiteurs sur le site de Seibersdorf, dont le nombre devrait augmenter une fois que le projet ReNuAL sera achevé.

65. Les besoins au titre du projet se montent à 2,8 millions d'euros en 2017. Il est proposé de cofinancer ce montant par les programmes sectoriels 2, 4 et 5, à hauteur de 800 000 euros, 800 000 euros et 200 000 euros, respectivement. Le montant combiné de 1,8 million d'euros est prélevé du report

d'investissements, un montant de 1,0 million d'euros restant à financer en 2017.

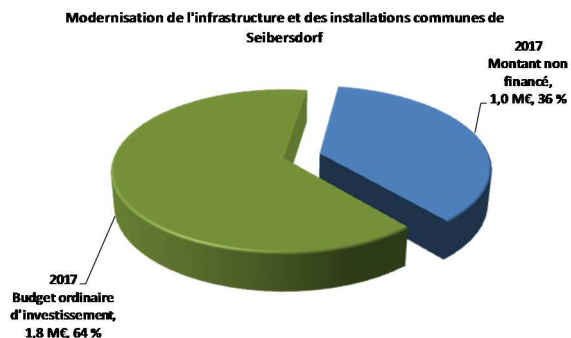


Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2017-2025

| Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Total |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | | | | | | | | | | |
| Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) | 8 200 234 | - | - | - | - | - | - | - | - | 8 200 234 |
| ReNuAL+ | - | 6 328 338 | 6 328 338 | 6 328 338 | 6 328 338 | - | - | - | - | 25 313 350 |
| Spectromètre de masse pour le Laboratoire d'hydrologie isotopique | - | - | - | 556 894 | - | - | - | - | - | 556 894 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 1 257 143 | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 257 143 |
| Programme sectoriel 2 | 9 457 377 | 6 328 338 | 6 328 338 | 6 885 231 | 6 328 338 | - | - | - | - | 35 327 621 |
| 3. Sécurité et sécurité nucléaires | | | | | | | | | | |
| Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne | 916 655 | 767 395 | 423 663 | 454 038 | 439 414 | 429 288 | 409 038 | 315 143 | 299 956 | 4 454 590 |
| Programme sectoriel 3 | 916 655 | 767 395 | 423 663 | 454 038 | 439 414 | 429 288 | 409 038 | 315 143 | 299 956 | 4 454 590 |
| 4. Vérification nucléaire | | | | | | | | | | |
| Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération | 3 521 309 | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 521 309 |
| MOSAIC | 9 173 310 | 3 633 941 | - | - | - | - | - | - | - | 12 807 251 |
| Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX | 5 752 484 | 5 950 150 | 3 328 050 | - | - | - | - | - | - | 15 030 684 |
| Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl | 524 420 | - | - | - | - | - | - | - | - | 524 420 |
| Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède | 20 170 | 398 358 | 814 868 | 1 242 472 | 874 370 | 900 591 | 418 528 | 814 868 | 1 242 472 | 6 726 695 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 1 257 143 | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 257 143 |
| Programme sectoriel 4 | 20 248 836 | 9 982 450 | 4 142 919 | 1 242 473 | 874 371 | 900 592 | 418 529 | 814 869 | 1 242 473 | 39 867 511 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | | | | | | | | | | - |
| Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information | 10 522 937 | 10 580 174 | 5 882 581 | 4 867 021 | 3 237 285 | 3 388 560 | 6 817 460 | 4 649 185 | 4 800 460 | 54 745 662 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 235 714 | - | - | - | - | - | - | - | - | 235 714 |
| Programme sectoriel 5 | 10 758 651 | 10 580 174 | 5 882 581 | 4 867 021 | 3 237 285 | 3 388 560 | 6 817 460 | 4 649 185 | 4 800 460 | 54 981 376 |
| Total - Plan d'investissements majeurs | 41 381 520 | 27 658 356 | 16 777 500 | 13 448 763 | 10 879 407 | 4 718 439 | 7 645 027 | 5 779 197 | 6 342 889 | 134 631 098 |

* Cofinancée par les programmes sectoriels 2, 4 et 5.

Tableau 11 a. Détails du budget ordinaire d'investissement, 2016–2017

| Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur | Budget 2016 aux prix de 2016 | Prévisions pour 2017 aux prix de 2016 | Variation 2017 par rapport à 2016 | | Ajustements pour hausse des prix | Prévisions pour 2017 aux prix de 2017 |
|--|------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| | | | EUR | % | | |
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | | | | | | |
| Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) | 2 489 920 | 2 489 920 | - | - | 0,9% | 2 511 084 |
| Programme sectoriel 2 | 2 489 920 | 2 489 920 | - | - | 0,9% | 2 511 084 |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | | | | | | |
| Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED) | 301 200 | 301 200 | - | - | 1,0% | 304 072 |
| Programme sectoriel 3 | 301 200 | 301 200 | - | - | 1,0% | 304 072 |
| 4. Vérification nucléaire | | | | | | |
| MOSAIC | 1 204 800 | 1 204 800 | - | - | 0,9% | 1 215 040 |
| Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX | - | 1 004 000 | 1 004 000 | - | 0,9% | 1 012 534 |
| Programme sectoriel 4 | 1 204 800 | 2 208 800 | 1 004 000 | 83,3% | 0,9% | 2 227 574 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | | | | | | |
| Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) | 1 506 000 | - | (1 506 000) | (100,0%) | - | - |
| Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information | 2 530 080 | 3 032 080 | 502 000 | 19,8% | 0,9% | 3 057 853 |
| Programme sectoriel 5 | 4 036 080 | 3 032 080 | (1 004 000) | (24,9%) | 0,9% | 3 057 853 |
| Budget ordinaire d'investissement | 8 032 000 | 8 032 000 | - | - | 0,9% | 8 100 584 |

Tableau 11 b. Détails du report d'investissements 2017

| Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur | Prévisions pour 2017 aux prix de 2016 | Ajustement pour hausse des prix | Prévisions pour 2017 aux prix de 2017 |
|--|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | | | |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 792 864 | 0,9% | 800 000 |
| Programme sectoriel 2 | 792 864 | 0,9% | 800 000 |
| 4. Vérification nucléaire | | | |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 792 864 | 0,9% | 800 000 |
| Programme sectoriel 4 | 792 864 | 0,9% | 800 000 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | | | |
| Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information | 495 540 | 0,9% | 500 000 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | 148 662 | 0,9% | 150 000 |
| Programme sectoriel 5 | 644 202 | 0,9% | 650 000 |
| Total - Report d'investissements | 2 229 931 | 0,9% | 2 250 000 |

* Cofinancée par les programmes sectoriels 2, 4 et 5.

Tableau 12. Besoins en investissements non financés pour 2016-2017

66. Le tableau ci-après dresse la liste des besoins en investissements pour 2017 qu'il ne sera pas possible de financer dans les limites fixées par le Directeur général pour le budget ordinaire d'investissement. Les États Membres devraient en principe promettre des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

| Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur | 2016 | 2017 |
|---|------------------|-------------------|
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | | |
| Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) | 5 636 912 | 5 689 150 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | - | 457 143 |
| Programme sectoriel 2 | 5 636 912 | 6 146 293 |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | | |
| Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED) | 321 280 | 612 583 |
| Programme sectoriel 3 | 321 280 | 612 583 |
| 4. Vérification nucléaire | | |
| Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération | - | 3 521 309 |
| MOSAIC | - | 7 958 270 |
| Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX | - | 4 739 950 |
| Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl | 780 000 | 524 420 |
| Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède | - | 20 170 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | - | 457 143 |
| Programme sectoriel 4 | 780 000 | 17 221 261 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | | |
| Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information | 2 673 920 | 6 965 084 |
| Modernisation de l'infrastructure et des installations communes de Seibersdorf* | - | 85 714 |
| Programme sectoriel 5 | 2 673 920 | 7 050 798 |
| Total - Plan d'investissements majeurs | 9 412 112 | 31 030 935 |

* Cofinancée par les programmes sectoriels 2, 4 et 5.

Annexe. Projets de résolutions pour 2017

67. La présente section contient les projets de résolutions de l'Agence pour 2017 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2017, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2017 et Fonds de roulement en 2017).

A. Budget ordinaire

68. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2017 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses à imputer sur ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs (FIM).

69. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2016.

B. Programme de coopération technique

70. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux (CPN) payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2017 est de 84 915 000 euros.

71. Les prévisions de ressources du programme de CT pour 2017 sont de 90 725 200 euros et se décomposent comme suit : a) 74 725 200 euros de ressources estimées pour les projets de base ; b) 1 million d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources estimées des projets de base) ; et c) 15 millions d'euros de ressources estimées pour les activités extrabudgétaires.

72. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limitation en ce qui concerne les ressources et ne préjuge en aucune façon du programme de CT.

C. Fonds de roulement

73. À sa 59^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2016. Aucun changement n'est proposé pour 2017, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2017

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2017¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2017, d'ouvrir des crédits d'un montant de 360 920 506 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante² :

| | € |
|--|-------------|
| 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire | 39 378 365 |
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 39 958 257 |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | 35 162 847 |
| 4. Vérification nucléaire | 139 292 251 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | 79 557 324 |
| 6. Gestion de la coopération technique pour le développement | 24 873 650 |
| Total partiel - programmes sectoriels | 358 222 694 |
| 7. Travaux remboursables pour d'autres organismes | 2 697 812 |
| TOTAL | 360 920 506 |

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 euros ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 € pour 1 \$, à 357 672 694 € (309 787 266 € plus 47 885 428 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(60)/RES/ ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2017, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 100 584 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³ :

¹ Document GC(60)/2.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

| | € |
|--|------------------|
| 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire | - |
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 2 511 084 |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | 304 072 |
| 4. Vérification nucléaire | 2 227 574 |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | 3 057 853 |
| 6. Gestion de la coopération technique pour le développement | - |
| TOTAL | 8 100 584 |

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 100 584 € (8 100 854 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(60)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissements du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2017, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2017 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

³ Voir la note 2.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2017

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

| | € | | \$ É.U. |
|--|--------------------|----|-----------------------|
| 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire | 33 838 324 | +(| 5 540 042 /R) |
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 35 589 727 | +(| 4 368 530 /R) |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | 29 210 593 | +(| 5 952 254 /R) |
| 4. Vérification nucléaire | 118 636 077 | +(| 20 656 175 /R) |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | 71 875 368 | +(| 7 681 956 /R) |
| 6. Gestion de la coopération technique pour le développement | 21 187 177 | +(| 3 686 472 /R) |
| Total partiel - programmes sectoriels | <u>310 337 266</u> | +(| <u>47 885 428 /R)</u> |
| 7. Travaux remboursables pour d'autres organismes | 2 697 812 | +(| - /R) |
| TOTAL | <u>313 035 078</u> | +(| <u>47 885 428 /R)</u> |

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2017.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2017

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

| | € | | \$ É.U. | |
|--|-----------|-----|---------|-------|
| 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire | - | + (| - | /R) |
| 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 2 511 084 | + (| - | /R) |
| 3. Sûreté et sécurité nucléaires | 304 072 | + (| - | /R) |
| 4. Vérification nucléaire | 2 227 574 | + (| - | /R) |
| 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | 3 057 853 | + (| - | /R) |
| 6. Gestion de la coopération technique pour le développement | | + (| | /R) |
| TOTAL | 8 100 584 | + (| | - /R) |

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2017.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2017

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2016 de recommander un objectif de 84 915 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2017, et
 - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2017 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 84 915 000 € ;
 2. Alloue, en euros, un montant de 84 915 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2017 ;
 3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2017 conformément aux dispositions de l'article XIV. F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2017

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2017,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2017 ;
2. Décide qu'en 2017 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁴ ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

⁴ Document INFCIRC/8/Rev.3.



Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2016